



Facture de régularisation Edf enorme

Par Bap

Bonjour,

Je m'appelle Baptiste.

Dernièrement EDF m'a fait une facture de régularisation de 1600 ? qu'ils ont réduit à 1300 ? parce qu'ils avaient fait une facture de régularisation supérieure à 14 mois ce qui est illégal.

J'ai fait une réclamation auprès de UFC que choisir, et auprès d'Edf, qui m'a simplement réduit la facture.

Je vis dans un 25 mètres carrés avec deux radiateurs électriques, un sèche-serviette, une VMC, un frigidaire et une plaque chauffante, une machine à laver.

EDF se basait jusqu'ici sur une estimation datant de décembre 2020 me prélevant environ 54 ? par mois.

Il m'est arrivé d'oublier d'éteindre le sèche-serviette, dont je me sert aussi l'hiver en journée pour chauffer la salle de bain à 19°C.

Je me suis aperçu aussi que le chauffe-eau qui a été installé il y a quelques mois peut-être 2 ans je ne me souviens plus la date exacte était réglé au maximum.

Je ne suis pas forcément très économe en eau quand je prends ma douche.

Est-il possible de faire une réclamation au propriétaire car je suis locataire et le chauffe-eau a été installé en étant réglé au maximum.

De plus le sèche-serviette qui a été installé il y a 1 an environ est un appareil très consommateur a priori.

Bref qu'en pensez-vous svp, trouvez vous cela normal?

Cordialement,

Baptiste

Par Henriri

Hello !

Bap à part la régularisation EDF sur une période trop longue que vous avez fait réduire grâce l'association de consommateurs semble-t-il et sachant que l'énergie a sensiblement augmenté ces toutes dernières années, je ne vois rien d'anormal juridiquement dans ce que vous évoquez (sauf à avoir constaté des erreurs de relevé de votre compteur électrique). Vous avez moyen d'être moins oublieux et/ou plus économe.

Votre consommation électrique dépend à la fois de la qualité de votre logement et de votre "comportement électrique" si j'ose dire. Peut-être pouvez-vous essayer d'évaluer votre situation avec ce genre d'outil : [\[url=https://particuliers.engie.fr/electricite/conseils-electricite/conseils-tarifs-electricite/consommation-electrique-moyenne-logement-par-superficie.html\]](https://particuliers.engie.fr/electricite/conseils-electricite/conseils-tarifs-electricite/consommation-electrique-moyenne-logement-par-superficie.html)<https://particuliers.engie.fr/electricite/conseils-electricite/conseils-tarifs-electricite/consommation-electrique-moyenne-logement-par-superficie.html> [url] (je ne sais pas ce qu'il vaut). Et si votre situation semble anormale alors modifiez votre comportement ou envisagez de changer de logement.

Remarque : un chauffe-eau réglé au maximum n'est pas la meilleure option mais n'est pas répréhensible... Le régler plus bas vous évite (le cas échéant) de vous brûler avec une trop chaude, ménage sa consommation et sa longévité, mais limite aussi la quantité d'eau chaude à votre disposition (à vous de le régler plus bas sans pénaliser votre usage).

A+

Par Bap

D'accord, merci.

Ceci dit cette facture equivaut à passer de 54 ? mensuel à 150? mensuel!

C'est faramineux!

Pour l'instant UFC que choisir ne s'est pas encore occupé de mon dossier c'est moi qui en faisant des recherches me suis aperçu qu'EDF n'avait pas le droit de faire une facture de régularisation supérieure à 14 mois.

J'ai déposé une réclamation auprès du service consommateur d'EDF ce qui est l'étape numéro 2 dans leur échelle de réclamation.

L'étape 3 c'est le médiateur EDF, l'étape 4 c'est le médiateur de l'énergie.

J'ai également saisi la mairie de ma ville pour leur en faire part.

Par Henriri

(suite)

Vous ne pouvez pas dire être passé d'une facture de 54? à 150?. Ces 54? n'étaient en somme qu'une "provision" pour une consommation "estimée" manifestement sous-évaluée (sur quelle base ?).

Mais votre régularisation* électrique est effectivement élevée (votre logement serait-il une "passoire thermique" ?). Vous avez raison de tenter une réclamation.

* SVP pouvez-vous objectiver votre consommation en kWh sur les 12 derniers mois de facturation ?

A+

Par isernon

bonjour,

si vous disposez d'un compteur communicant, vous pouvez suivre vos consommations journalières d'électricité.

cela ne concerne pas la mairie.

salutations

Par Bap

Cela fait 16 ans que j'habite ce logement, j'ai regardé les années précédentes, d'habitude c'est EDF qui me redonne des sous.

C'est juste incroyable.

Et donc je me dis que comme le sèche-serviette et le chauffe-eau ont été installés il n'y a pas très longtemps je me demande donc s'il n'y a pas un recours à faire auprès du propriétaire car il aurait installé du matériel très énergivore.

J'ai déjà passé un coup de fil à ma propriétaire et lui ai envoyé un SMS en lui montrant que le chauffe-eau avait été réglé à fond depuis sa pause.

Pour l'instant pas de nouvelles.

Par Henriri

(suite)

Bap, avant leur installation je suppose qu'il n'y avait pas de sèche-serviette électrique, mais qu'il y avait déjà un chauffe-eau électrique... Confirmez-vous ?

SVP pouvez-vous nous indiquer l'ordre de grandeur de vos consommations annuelles en kWh "avant" et "après" l'installation de ces deux nouveaux équipements électriques ?

Hypothèse : à l'occasion de ces travaux n'y aurait-il pas eu par erreur un changement de câblage du chauffe-eau qui vous aurait fait perdre le bénéfice de votre éventuel abonnement "heures creuses" et ferait fonctionner le nouveau chauffe-eau en permanence ?

A+

Par Bap

Avant le sèche serviette il y avait un radiateur mural infrarouge ou je ne sais pas comment cela s'appelle, et un chauffe eau dont la température était bien plus basse.

J'étais alors à environ 69000kwh environ, aujourd'hui je suis à 83800 kwh environ.
C'est faramineux.

Par Henriri

(suite suivante)

Oui de 69000 kWh à 83800 kWh c'est un "faramineux" de 21% (alors que la confrontation infondée des sommes de 54? et 150? c'est un vrai-faux faramineux de 278%).

Je crains que les fonctionnements respectifs des nouveaux appareils expliquent sensiblement l'augmentation de votre consommation électrique :

- Un chauffage à infra-rouge on l'allume généralement qu'au moment où on prend sa douche en période froide, alors qu'on peut utiliser plus longtemps (voire oublier plus facilement) un radiateur-sèche-serviette... ou même il fonctionne plus souvent de lui-même (selon son éventuel thermostat).
- Du côté du chauffe-eau le nouveau est réglé à fond contrairement au précédent (qui peut-être était de moindre volume en plus ?).

En tout cas (sauf à détecter une anomalie technique) je ne vois pas quelle issue positive pourra avoir votre réclamation du côté EDF, ni même ensuite (?) du côté de votre bailleur éventuellement.

Qu'en dites-vous ?

Par Bap

J'en dit que je ne lâcherais pas le morceau, je ne pense pas que mon mode de fonctionnement actuel justifie une telle augmentation.
Je pense que la solution est à chercher du côté des équipements ou une erreur Edf.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Vérifiez vos chiffres ! N'y a-t-il pas une erreur de 0 ?

Recopiez les consommations annuelles notées sur votre dernière facture... Parce que ce que vous citez c'est la consommation d'un supermarché, pas d'un 25 m2 !

La consommation électrique dépend à la fois de votre utilisation et de l'isolation du logement.

Quel est votre mode de chauffage ? Parce que le sèche serviette (comme son nom l'indique) n'a pas ce but. Il est très énergivore, même s'il est très récent. A utiliser le moins possible.

La durée de la douche est aussi un facteur de consommation, il faut éteindre l'eau dès que possible.

Vous devriez relever votre compteur régulièrement, et éventuellement demander un abonnement HP/HC, un peu plus cher, mais le kWh de nuit coûte moins cher.

Ensuite vous pouvez demander à votre bailleur un diagnostic DPE. Dès lors que votre logement mal isolé serait classé F ou G, la révision annuelle sera bloquée à partir de septembre 2022. S'il refuse, contestez la révision, il devra alors prouver que votre logement est mieux classé.

Vous pouvez contacter l'ADEME pour avoir plus de conseils sur les économies d'énergie.
Et aussi l'ADIL pour les relations avec votre bailleur.

Par Bap

Période du 27/12/2020 au 03/06/2022:

Relevé début Enedis: 68809

Relevé fin client: 83529

Consommation: 14720 kWh

Le compteur a été changé en décembre 2020.

Par yapasdequoi

Vous aviez confondu l'index affiché et la consommation qui est la différence entre l'index de début et l'index de fin.

Avez-vous les relevés précédents ? Qu'on puisse voir l'évolution ...

Pour le moment avec ces index on constate que sur la période vous avez consommé : $83529 - 68809 = 14720$ sur 17 mois qui est en effet beaucoup.

pour 25 m², ça fait 415 kWh par m². Vous serez juste sous la limite prévue au 1er janvier 2023 pour un logement décent (450).

Par Henriri

(suite)

14700 kWh consommés sur 17 mois (si j'ai bien compté) cela fait une consommation annuelle de l'ordre de 10380 kWh sur un an en 2021-2022. Comme le demande Yapasdequoi avez-vous les index de consommation sur une période identifiée "d'avant" les nouveaux équipements pour comparer ?

Bap utilisez cet autre outil d'estimation de votre appartement selon ses caractéristiques, votre électroménager et mode de vie, et dites-nous ce que ça donne :
[url=https://calculettes.energie-info.fr/calculettes/estimation]https://calculettes.energie-info.fr/calculettes/estimation[/url]

A+

Par Bap

Selon l'outil:

Consommation annuelle d'électricité évaluée : entre 8060 et 15800 kWh

Cela me semble super élevé pour un appart de 25 mètres carrés

Par Henriri

PS : et vos index d'une année d'avant les changements d'appareils ?

Par Bap

Relevé du 07/12/2019: 65653

Relevé du 26/12/2020: 68809

Par yapasdequoi

Ce sont des index relevés au compteur, ou des index estimés ?

A quelle date ont été installés les équipements ?

Et vous utilisez quoi comme chauffage ?

Etiez-vous absent en 2020 ?

La différence est inexplicable avec les infos disponibles.

Consultez l'ADEME ou un électricien.

Par Bap

Ce sont les indexes que je viens de relever sur ma facture.

J'utilise le chauffage électrique: 2 chauffages muraux + le sèche serviette de la salle de bain en journée réglé à 19°C.

Non, j'étais là en 2020, pas forcément tout le temps non plus.

Par yapasdequoi

Comme dit plus haut, la consommation 2020 est anormalement basse et celle de 2021 anormalement élevée.

Si on oublie l'index intermédiaire (qui est probablement estimé), du 7/12/2019 au 03/06/2022, vous avez consommé 17876 kWh en 30 mois.

Ce qui fait 595/mois

ou 7150 /an

soit 286/m²/an.

Qui est tout à fait acceptable

(sauf erreur de calcul de ma part ?)

Il va falloir apprendre à calculer votre consommation plus régulièrement et suivre les bons conseils d'économie d'énergie.

Avec ces montants, je ne vois pas de recours possible.

Par Bap

Je vais continuer ma procédure de réclamation dans tous les cas, parce que par rapport à mes factures antérieures c'est du simple au double voir triple.

Il y a un hic quelque part c'est pas possible

Par yapasdequoi

Il y a eu un décalage de facturation probablement dû à des index estimés pendant trop longtemps.

Il y a peut être un autre souci, mais ce n'est pas ce forum qui vous aidera à le détecter, il faut une analyse plus poussée.

Bon courage pour la suite.

Par Bap

Merci en tout cas.

Bonne journée

Par Henriri

Hello !

Baptiste j'ai l'impression que vous êtes parti bille en tête sur le delta brutal 54? / 150? mensuels (alors que vos faibles frais d'électricité précédents ne vous ont pas "inquiété"), mais que vous n'avez pas cherché à suivre et objectiver l'évolution de votre consommation en kWh avec plus de recul pour comprendre. Nous délivrer les informations au compte goutte n'a pas aidé.

Analysez bien vos factures sur plusieurs années en remarquant notamment si elles sont correctement basés sur une alternance d'index estimés et d'index relevés...

Et revenez nous voir pour nous dire ce que vous constatez SVP.

A+

Par isernon

bonjour,

avant toutes démarches, avec l'aide de vos anciennes factures, je vous conseille de faire un tableau avec les index successifs qui ont été relevés les années précédentes, en tenant des index estimés, afin de savoir depuis quelles dates, votre consommation a augmenté.

en principe, les compteurs électriques fonctionnent bien et pendant longtemps, par contre il peut y avoir des erreurs de relevés lorsque la relève était réalisée par les clients ou les agents du distributeur.

si cela provient des appareils et de leurs usages, cela ne concerne pas le fournisseur ou le distributeur.

Par Bap

A priori l'augmentation s'est faite entre décembre 2020 et juin de cette année.
Le relevé intermédiaire était une estimation a priori.

L'année 2020 j'ai consommé 3156, 2019 3146, 2018 5771...
Bref augmentation de fou depuis 2020 apparemment.

Par isernon

il faut commencer par vérifier les index relevés et non estimés du compteur qui figurent sur vos factures afin de vérifier la cohérence des relevés.

combien avez-vous consommé en 2021 ?

je vois qu'en 2018, vous avez beaucoup consommé une consommation qui est presque le double de celles des années 2020 et 2019 avant que le chauffe-eau et le sèche serviette ne soient remplacés.